

LA RANDO QUAD DU SORNIN 42

DIMANCHE 10 JUIN 2018

CHARLIEU (42)

RANDO QUADS/SSV

Homologués et assurés

Attention places limités

Parcours encadrés environ 120 kms

Avec casse croute offert dans la matinée

Repas chaud à l'arrivée

Prévoir bidon d'essence avec votre nom inscrit dessus

1 ravitaillement est prévu

Déroulement de la journée :

7h00 : Accueil avec café (offert) au magasin VALOIS LOISIRS

3 PLACE LEONARD DE VINCI 42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU(42)

Vérification des inscriptions : permis et carte grise

7h45 : Débriefing

1^{er} départ 8h00 les départs se font par groupe

En milieu de matinée un casse croute vous sera offert sur le parcours

A l'arrivée : repas chaud, servi au point de départ

Tarifs :

Par pilote 50€ (café d'accueil + casse croute et repas chaud à l'arrivée)

Accompagnant 25€ (café d'accueil + casse croute et repas chaud à l'arrivée)

CLUB QUAD DU SORNIN 42

55 chemin de la Montalay

42190 Chandon

clubquaddusornin42@gmail.com

06.74.71.25.12

Association loi 1901 n° w422003001

INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 03 JUIN 2018 A :

Quad du Sornin 42

55 Chemin de la Montalay – 42190 Chandon

Tél : 06 74 71 25 12

Pièces obligatoires (tout dossier incomplet rendra l'inscription invalide) :

- Bulletin d'inscription ci-dessous
- Un chèque du montant total à l'ordre de : **Club quad du sornin 42**
- Photocopie carte grise du véhicule
- Photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- Photocopie du permis de conduire du pilote
- Règlement de la randonnée ci-joint daté et signé

Bulletin d'inscription à «La rando Quad du Sornin 42 »

Pilote : Nom : Prénom :

Adresse Complète:

.....

Email (obligatoire pour validation de l'inscription) :

Portable :

N° de permis :

Quad homologué : Marque :.....

Modèle :

N° d'immatriculation :

N° assurance :.....

Passager : Nom : Prénom :

Date de naissance :

Montant à régler :

Pilote : (avec café d'accueil, casse croute et repas de midi) : 1 X 50 € = 50.00€

Passager : (avec café d'accueil, casse croute et repas de midi) : 1 X 25 € = €

Total = _____ €

Organisation par groupe de 10 quads :

Vous pouvez nous préciser avec qui vous souhaitez rouler

(nous respecterons votre choix dans la mesure du possible) :

.....

REGLEMENT «La Rando Quad du Sornin 42» - RANDO QUAD / SSV

Article 1 – La randonnée organisée par le **Club Quad du Sornin 42** n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu à aucun classement, ni aucune remise de prix.

Article 2 – Les participants doivent respecter les encadrants et les consignes qui leurs sont données.

Article 3 – Les quads sont homologués et disposent d'une carte grise permettant leur utilisation sur voie publique et doit être conformes aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine constructeur.

Vous devez être titulaire d'un permis de conduire et disposer d'une assurance valide.

Article 4 – Vous ne devez pas emprunter de domaines, espaces, sites ou parcours hors pistes. Respecter les espaces naturels, les cultures, la faune et la flore.

Article 5 – Tous les participants, conducteurs et passagers, doivent porter un casque homologué en toutes circonstances d'utilisation de votre véhicule et porter les équipements de protections (bottes, gants etc...).

Article 6 – Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur.

Article 7 – Les participants s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respectant les règles élémentaires et le respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté.

- Respecter la courtoisie à l'égard des riverains et des autres usagers que vous rencontrez en roulant au pas ou en s'arrêtant.

- Stopper votre moteur à l'approche de tout cavalier ou troupeau.

Article 8 – Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous sa seule et unique responsabilité selon une allure prudente. En cas de problème, vous devez appeler le numéro d'urgence (fourni au départ) et attendre les instructions des organisateurs. Le remorquage est interdit.

Article 9 – Toute action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre l'association ou l'un de ses représentants sera nulle et non avenue.

Article 10 – Vous devez adapter votre conduite et votre pilotage en fonction du type de terrain, du revêtement et des conditions climatiques, en cas de choc le véhicule qui percute l'autre est responsable.

Article 11 – L'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé dans le cas de conditions climatiques défavorables.

Article 12 – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée. Aucun comportement dangereux ne sera admis lors de cette randonnée du 10 Juin 2018. Vous devrez respecter le système du « tiroir » qui est mis en place.

Article 13 – Les participants acceptent le droit à l'image et de paraître sur le site internet de l'association.

Article 14 – Tout incident ou accident survenant à l'un des participants ne serait engagée la responsabilité des organisateurs de l'Association. Si pour une raison quelconque, un participant venait à interrompre la randonnée avant son terme, il ne serait dû aucune indemnité ou réduction.

Article 15 – L'association « Quad du Sornin 42 » n'a pas les moyens de vérifier votre état de santé, il vous appartient de vérifier que votre état de santé vous permet de participer à cette activité. Tout incident ou accident survenant à l'un des participants ne saurait engager de quelques façons que ce soit la responsabilité de l'association « Quad du Sornin 42 ».

Article 16 – GPS interdit.

Article 17 – En cas d'absence ou de désistement dans les 8 jours précédant la rando, il n'y aura aucun remboursement.

Je soussigné(e).....(nom et prénom) Portable :

Demeurant à(adresse complète)

Le..... «lu et approuvé».....

Signature.....

Déclare garantir l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage sur l'honneur à le respecter et sait qu'un non-respect d'un des articles, entraînera une exclusion définitive.